

ARRETE N° A021-2022

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

Vu le marché n° 2020-016TVX en date du 19 juin 2020 : « Travaux assainissement rue de Vic », notifié à l'entreprise PRESTINI TP – 19 quai de Phalsbourg à Lunéville ;

Vu le procès-verbal prononçant la réception des travaux avec effet au 09/10/2020 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Est accordée la mainlevée de cautionnement de 3 269.76 € (TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE NEUF EUROS ET SOIXANTE SEIZE CENTIMES) versée le 04/09/2020 de la banque CIC.

ARTICLE 2 : Le Directeur Générale des Services et la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lunéville, le 20 septembre 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.09.21 17:29:39 +0200
Ref:20220921_171402_1-1-O
Signature numérique
le Président